

Commission diocésaine de protection des mineurs Rapport annuel 2022

Considérant l'avenir, rien ne doit être négligé pour promouvoir une culture capable non seulement de faire en sorte que de telles situations ne se reproduisent pas mais encore que celles-ci ne puissent trouver de terrains propices pour être dissimulées et perpétuées.

Pape François – Lettre au peuple de Dieu - 20 août 2018

Les actions de la commission en 2022 :

La commission s'est réunie une première fois le 16 mars 2022, et cinq fois en tout au cours de l'année 2022.

Elle a publié plusieurs documents :



1. Charte de bientraitance

Largement inspirée de celle produite par la Conférence des Evêques de France, la charte de bientraitance a pour objectif de rappeler aux encadrants le cadre dans lequel ils exercent leur accompagnement de jeunes.

Elle a vocation à être affichée a minima dans toute pièce accueillant des activités avec des mineurs.

2. Charte pour les animateurs

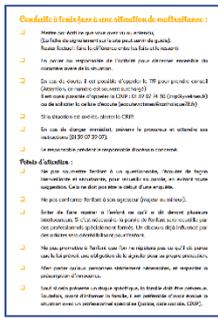
Ce document est destiné aux animateurs en contact avec des mineurs

Il est à utiliser, notamment au moment de son recrutement, pour instaurer un dialogue entre le responsable et l'animateur et lui permettre de l'aider à mettre en œuvre concrètement la charte de bientraitance affichée dans les locaux.

L'engagement de l'animateur peut être formalisé par une signature en fin de la charte.



3. Une note sur la conduite à tenir en cas de maltraitance



Après un rappel de ce que dit la loi, ce document a pour objet de donner les indications pratiques sur la façon de réagir à une situation de maltraitance envers un mineur. Elle est complétée par une fiche d'aide à la rédaction d'une information préoccupante.



Enfin, la commission a travaillé avec le centre de documentation qui a publié le Doc'Info n°27 recensant de façon structurée des ressources disponibles sur Internet sur le thème de la protection des mineurs.

Début 2023 a été également publié une proposition de démarche pour "réinterroger nos pratiques par l'analyse des risques".

Auditions

Pendant ses réunions, la commission a pris connaissance de plusieurs apports :

- Le travail de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes du département des Yvelines (CRIP78)
- La cellule d'écoute du diocèse de Versailles
- L'apport de la psychanalyse corporelle

Formation :



Depuis septembre 2022, le diocèse de Versailles est en mesure de gérer de façon autonome les inscriptions à la formation à distance développée par le diocèse de Paris, après la signature d'un protocole d'accord avec ce diocèse.

Cette formation est un Mooc, que chacun peut faire en ligne à l'heure de son choix. Un diplôme est fourni aux personnes ayant réussi les quiz proposés. Elle a pour vocation à être progressivement systématisée.

C'est au responsable qu'il revient d'inscrire les personnes encadrantes à la formation.

Fin 2022, environ 270 personnes du diocèse avaient suivi avec succès cette formation.

Composition de la commission :

1. Anne Bousquet, psychologue clinicienne, référente prévention paroisse St Arnould
2. Luc Crepy, évêque de Versailles, président de la commission
3. Philippe Duthoit, diacre permanent, référent prévention
4. Sabine Faivre, ancienne juge pour enfants
5. Maureen Hoger, responsable des questions préventives au Conseil Départemental des Yvelines
6. Marion Lepetit, responsable de la CRIP78
7. Loïc Toussaint, ancien proviseur dans l'enseignement public
8. Emmanuel Vandroux, directeur diocésain de l'enseignement catholique
9. Jean-Claude Winkel, policier à la retraite, fondateur de l'association Délivrance.
10. Cécile Yaméogo, chargée de projet de la Facel Yvelines

